

4 août

L'Esprit du Christ ne vivifie « que les membres qu'il trouve dans le Corps que lui-même anime ». Il en est, en effet, du Corps du Christ comme du corps humain : les membres de notre corps qui ont été retranchés ne sont plus vivifiés par notre âme. De même les membres du Christ en rupture avec l'unité de l'Église ne peuvent pas recevoir l'Esprit : « Si le chrétien est séparé du Corps du Christ, il n'est pas son membre ; et s'il n'est pas membre du Christ, il n'est pas animé par son Esprit » (Augustin). Donc pour être vivifié par le Saint-Esprit en recevant le corps du Christ, il est indispensable d'appartenir au Corps du Christ, d'en être un membre vivant : « Les fidèles savent ce qu'est le corps du Christ s'ils ne négligent pas d'être le Corps du Christ. Qu'ils deviennent le Corps du Christ, s'ils veulent vivre de l'Esprit du Christ. De l'Esprit du Christ ne vivra que le Corps du Christ. [...] Et toi, veux-tu vivre de l'Esprit du Christ ? Sois dans le Corps du Christ. En effet, est-ce que mon corps vit de ton esprit ? Le mien vit de mon esprit, et le tien vit du tien. Le Corps du Christ ne peut vivre sinon de l'Esprit du Christ » (Augustin).